

Nouveautés

Titres-restaurants : depuis le 1^{er} juillet 2022, leur plafond a été ramené à son niveau habituel de 19 €, contre 38 € précédemment.

Mise en place en juin 2020 pour soutenir le secteur de la restauration durant la crise sanitaire, puis reconduite à plusieurs reprises, la mesure de doublement du plafond journalier des titres-restaurants utilisés dans les restaurants, hôtels-restaurants ou débits de boissons assimilés a pris fin le 30 juin.

1,1 %

C'est la progression du salaire mensuel de base (SMB) au premier trimestre 2022 selon les résultats définitifs de l'enquête Acemo de la Dares, publiés le 24 juin 2022.

Le saviez-vous ?

Les difficultés de recrutement s'expliquent surtout par des facteurs internes aux entreprises

Selon un rapport de France Stratégie publié le 21 juin dernier, la qualité de la gestion des ressources humaines et du management, la psychologie du chef d'entreprise, ou encore l'image de marque de l'entreprise sont déterminantes dans les difficultés de recrutement. C'est aussi le cas des pratiques de recrutement, ou encore des conditions de travail et d'emploi (nature du contrat, équilibre entre vie personnelle et vie professionnelle, etc.).

A venir

Miss France et droit du travail : décision aux prud'hommes le 8 novembre

Les candidates au concours Miss France doivent-elles avoir un contrat de travail ? Le Conseil de prud'hommes de Bobigny se prononcera le 8 novembre sur cette question, soulevée le 21 juin par l'association « Osez le féminisme ».

Celle-ci soutient que les candidates à l'élection devraient être liées aux producteurs du spectacle – la SAS Miss France et Endemol Production – par un contrat de travail, et ce dès les premières sélections régionales. Actuellement, cela n'est le cas que pour l'élection finale, au niveau national.

Le juge a dit que...

- ⚡ **Le juge prud'homal peut être saisi directement, même en présence d'une clause de médiation préalable dans le contrat de travail : en raison de l'existence en matière prud'homale d'une procédure de conciliation préliminaire obligatoire, une clause du contrat de travail qui institue une procédure de médiation préalable en cas de litige survenant à l'occasion de ce contrat ne saurait empêcher les parties de saisir directement le juge prud'homal de leur différend (Cass. soc., 14 juin 2022, avis n° 15006 P-B).**
- ⚡ **Un salarié, professionnel de santé, ne peut se prévaloir de la violation du secret médical par son employeur pour contester son licenciement : le secret professionnel est institué dans l'intérêt des patients. Il s'agit d'un droit propre au patient instauré dans le but de protéger sa vie privée et le secret des informations le concernant. Un salarié professionnel de santé, participant à la transmission de données couvertes par le secret, ne peut donc se prévaloir, à l'égard de son employeur, d'une violation du secret médical pour contester le licenciement fondé sur des manquements à ses obligations ayant des conséquences sur la santé des patients (Cass. soc., 15 juin 2022, no 20-21.090 F-B).**

À noter

Le barème Macron est contraire à la Charte sociale européenne, selon le CEDS

Dans une décision qui sera rendue publique au plus tard le 26 septembre prochain, le Comité européen des droits sociaux (CEDS) estime à l'unanimité que le barème français d'indemnisation du licenciement sans cause réelle et sérieuse est contraire à l'article 24 de la Charte sociale européenne. Il n'est pas, selon le Comité, en mesure de garantir le droit du salarié à une indemnité adéquate ou à une autre réparation appropriée au sens de l'article 24.b de la Charte. Cette position ne devrait néanmoins pas avoir de conséquence directe et immédiate sur le droit français, les décisions du CEDS n'ayant aucun effet contraignant en droit interne.

Work in progress

Le Parlement est convoqué en session extraordinaire

Par décret du 28 juin le Parlement a été convoqué en session extraordinaire à compter du 5 juillet 2022. À l'ordre du jour de cette session, plusieurs textes intéressent les praticiens de droit social :

- le projet de loi de finances rectificative pour 2022 ;
- le projet de loi relatif aux mesures d'urgence pour la protection du pouvoir d'achat.

Cette session sera aussi l'occasion de diverses déclarations du gouvernement devant les deux assemblées et permettra notamment l'examen d'un projet de loi maintenant provisoirement un dispositif de veille et de sécurité sanitaire en matière de lutte contre la Covid-19.